

L' association **ADESSA domicile Manche** existe depuis 1948 et est une association Loi 1901 à but non lucratif.

Elle soutient les familles et les personnes sans discrimination.

### Voici son éthique :

- Respect de la dignité de la personne, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité,
- Accompagnement individualisé et de qualité,
- Confidentialité,
- Respect des choix de chacun,
- Information sur les droits et la citoyenneté.

### Siège:

**ADESSA domicile Manche**

**48, rue Tourville**

**50200 COUTANCES**

**Tél. 02 33 45 14 82**

**Fax 02 33 45 49 06**

**Site : [www.adessamanche.com](http://www.adessamanche.com)**

**mail : [ema@adessamanche.com](mailto:ema@adessamanche.com)**

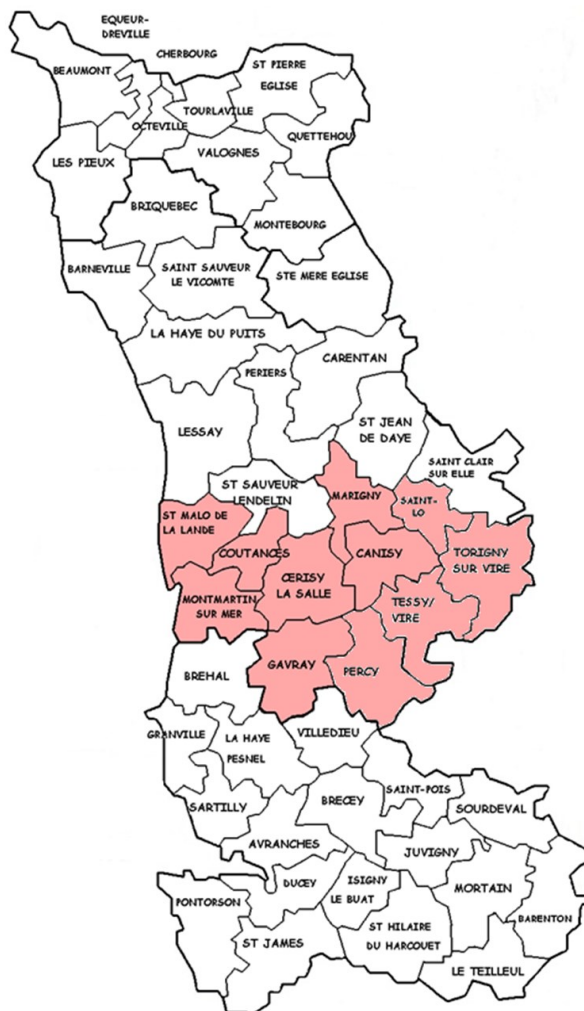
Siret 780 878 898 00011

Engagée dans une démarche qualité, l'association vous sollicitera régulièrement pour donner votre avis sur l'ensemble des prestations.



**CERTIFICATION AFNOR**

## Interventions de l'Equipe Mobile Alzheimer sur 11 cantons du Centre Manche



**Coutances, Cerisy-la-Salle, Canisy, Gavray, Marigny Le Lozon, Montmartin-sur-Mer, Percy en Normandie, Saint-Lô, Saint-Malo-de-la-Lande, Tessy Bocage, Torigny sur Vire**

Brochure à l'attention des professionnels



**ADESSA domicile Manche**

**Equipe Mobile Alzheimer  
E M A**

**48 Rue Tourville  
50200 COUTANCES**

**02 33 45 14 82**

**Horaires d'ouverture:  
Du lundi au vendredi de  
9h à 12h30 et  
de 13h30 à 17h00**

Association autorisée par le Conseil Général de la Manche et l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie dans le cadre de la Loi du 2 janvier 2002

## Missions du service

Il s'agit d'apporter **au domicile** une prestation de **soins d'accompagnement et de réhabilitation** à un patient atteint de **la maladie d'Alzheimer** ou d'une maladie apparentée.

Cette prestation s'intègre dans les stratégies thérapeutiques **non médicamenteuses**.

## Modalités de prise en charge

La maladie doit avoir été diagnostiquée et annoncée au patient et à la famille proche.

Le patient doit *impérativement* avoir une prescription médicale mentionnant : « 12 à 15 séances de réhabilitation pour maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée » .

## Financement

Cet accompagnement est **pris en charge à 100% par la caisse d'assurance maladie** pour 15 séances d'une heure.

## Prestations

- ♦ **Activités thérapeutiques** permettant le maintien des capacités restantes, l'apprentissage de stratégies de compensation, la diminution des troubles du comportement.
- ♦ **Actions sur l'environnement** du malade permettant de maintenir ou d'améliorer le potentiel cognitif, moteur et sensoriel des personnes ainsi que leur sécurité ( ex. limiter les chutes).
- ♦ **Soutien aux aidants** permettant d'améliorer leurs compétences « d'aidant » et leur apportant des conseils au quotidien ainsi que des solutions d'aide.

## L'équipe de l'EMA

- **Christine Bouvier**  
infirmière coordinatrice
- **Aurore Harivel**  
ergothérapeute
- **2 assistantes de soins en gériatrie**

## Parcours de soins

### 1. Visite d'admission

L'ergothérapeute et l'IDE coordinatrice se déplacent au domicile du bénéficiaire pour :

- Présenter les missions de chaque membre de l'équipe.
- Recueillir les besoins exprimés par la personne et son entourage.
- Expliquer le déroulement des séances.
- Recueillir les données administratives.

**2. Première séance** : bilan par l'ergothérapeute avec proposition d'un plan individualisé de soins et de réhabilitation.

**3. Réalisation des activités** par les assistantes de soins en gériatrie sous la responsabilité de l'ergothérapeute et de l'IDE coordinatrice.

**4. Bilan à mi-parcours** avec réajustement des activités, recherche et organisation de relais.

**5. Bilan final** avec compte-rendu adressé au médecin prescripteur.

